

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4911  
1er août 1961

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS-  
FRANCAIS

MESSAGE EN DATE DU 28 JUILLET 1961 ADRESSE PAR M. A. GIZENGA AU  
SECRETARE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément à la demande que le Représentant permanent par intérim de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a formulée dans la lettre qu'il a adressée le 31 juillet 1961 (S/4908) au Président du Conseil de sécurité et que celui-ci a transmis au Secrétaire général pour toutes mesures appropriées (S/4909), le texte d'un message adressé le 28 juillet 1961 au Secrétaire général par M. Gizenga est distribué avec la présente note.

Honneur vous faire parvenir protestation population congolaise et la mienne propre de la façon dont sont exécutés les accords intervenus depuis un mois et donnant dans le détail toutes les dispositions auxquelles sont soumis l'ONU d'une part, les parlementaires et les non-parlementaires d'autre part, accords affectés à la session parlementaire en cours. Dits accords stipulaient PRIMO, qu'aucun parlementaire ne pouvait sortir du Lovanium; SECUNDO, qu'aucun civil ne pouvait s'introduire au sein Lovanium hormis le personnel administratif qui est, lui aussi, tenu de demeurer au sein du Parlement pour vaquer strictement aux besoins des parlementaires; TERTIO, que tous les militaires congolais de Léopoldville seraient désarmés et que tout soldat ou civil trouvé armé serait arrêté. En violation desdits accords et particulièrement des points visés aux paragraphes premier et deuxième, a) Monsieur Kasavubu est rentré et sorti 5 fois à Lavanium, b) de hauts fonctionnaires de l'ONU rentrent et sortent de Lovanium à longueur de journée alors que la vie des parlementaires ne l'exige point. En violation desdits accords les soldats congolais se promènent armés dans Léopoldville alors qu'ils auraient dû être désarmés 3 jours avant l'arrivée des parlementaires à Lovanium.

Considérant que du côté nationaliste nous avons satisfait à tout ce que l'ONU a demandé ou exigé; considérant que toutes ces infractions à nos accords constituent à la fois une offense grave contre la vie des populations et des parlementaires réunis à Lovanium en même temps qu'une atmosphère malsaine pour les débats en cours; au nom population, au nom des mères et des enfants des parlementaires enfermés en conclave à Lovanium et en mon nom personnel, j'élève une protestation indignée et vous prie de prendre d'urgence toutes mesures nécessaires pour apaiser tous ceux qui ont leur père, oncle, frères et fils en état d'insécurité tant que troupes non-tunisiennes n'auront pas été désarmées.

J'en appelle à l'opinion internationale et au monde entier pour décider qu'une commission composée de membres relevant des Etats africains puisse être admise à suivre les débats faits à Lovanium. J'en appelle à l'humanité entière et aux hommes de bonne volonté pour que tout soit mis en oeuvre afin que la démocratie ne soit pas bafouée une fois de plus au Congo. J'en appelle au sens humain de tous les pays du monde pour que l'on laisse enfin la liberté et la justice prendre leur place au Congo. J'en appelle à la conscience de tous les Chefs d'Etat, à celle de tous les responsables de notre monde et à la conscience de tous ceux qui peuvent

quelque chose pour la sauvegarde de la liberté, pour que la République du Congo cesse d'être un champ de démonstration de la force et de l'illégalité.

En un mot, Monsieur le Secrétaire général, le peuple congolais qui a beaucoup souffert depuis, a perdu plus d'un de ses enfants, vous demande au nom de vos responsabilités d'agir en sorte que cette partie de la terre africaine ne soit plus le théâtre de simulacres et devienne, sous une saine impulsion que nous sommes en droit d'attendre de l'ONU, une nation où se tairont la haine des compromis, les guets-apens et les assassinats fratricides. Au nom du peuple congolais, je vous prie d'être avec tous les hommes de bonne volonté le porte-parole d'une nation soeur aux autres nations du monde afin que 14 millions d'hommes jouissent de ce minimum humain qu'est la liberté de pouvoir choisir dans le respect des lois.

Haute considération,

Le Vice Premier Ministre  
Antoine GIZENGA.

-----